# Conditions Particulières
# Service d'Hébergement

Logisan

**Applicables à partir du 01/01/2026**

Les présentes concernent l'ensemble des services d'hébergement informatique de logiciels, de services et de données, ci-après nommés le Service, proposés par Logisan.

Elles sont conclues entre :

- La société Logisan, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de droit français au capital de 100 000 €, siège social 13 Le Pré Robert 56460 Val d'Oust, RCS Vannes n° 949 547 319, ci-dessous nommée Logisan,
- Et toute personne morale de droit privé ou public, ainsi que toute personne physique agissant à titre professionnel, élisant domicile en France ou dans tout autre pays, souscripteur du Service à son usage ou pour le compte de tiers, ci-après nommée le Client.

## Titre 1 Objet

Les présentes conditions particulières complètent les Conditions Générales de Vente de Logisan en vigueur à la date de souscription du Service.

Elles en font partie intégrante et s'appliquent conjointement à celles-ci.

En cas de contradiction entre les présentes conditions particulières et les Conditions Générales de Vente, ces dernières prévalent, sauf stipulation expresse contraire.

Les présentes conditions particulières prévalent sur les CGV pour les dispositions relatives au Service d'hébergement.

## Titre 2 Définition du Service

Le Service d'hébergement proposé consiste en l'hébergement sur des serveurs informatiques gérés par Logisan de services, logiciels, ou toute donnée informatique prévues lors de la signature de la commande de ce Service. Il inclut la mise à disposition de la machine, son accès au réseau, ainsi que l'administration, la supervision et les mises à jour du système d'exploitation et de l'infrastructure, à l'exclusion de toute autre prestation.

Les prestations notamment d'installation, de réinstallation, de paramétrage, de création de logiciels ou de sites internet, l'installation de mises à jour des logiciels, n'entrent pas dans la définition du Service. Le Service d'hébergement est proposé seul au Client, à l'exclusion de toute autre prestation. À ce titre, Logisan n'assume aucune responsabilité concernant les données et logiciels hébergés.

## Titre 3 Sauvegarde des données

Logisan met en œuvre des mécanismes techniques de sauvegarde destinés à limiter les risques de perte de données.

Ces sauvegardes ne constituent pas une garantie absolue de conservation des données.

Il appartient au Client de vérifier régulièrement la disponibilité et l'exploitabilité des sauvegardes et de mettre en place, le cas échéant, ses propres dispositifs de sauvegarde indépendants.

En conséquence, Logisan ne saurait être tenue responsable d'une perte de données, totale ou partielle, quelle qu'en soit l'origine, sauf faute lourde ou dolosive imputable à Logisan.

## Titre 4 Sous-traitance et Responsabilités

Logisan peut confier tout ou partie de l'exécution du Service à des sous-traitants professionnels de l'hébergement.

Dans ce cadre, Logisan demeure tenue d'une obligation de moyens dans la sélection et le suivi de ses sous-traitants, sans être responsable des défaillances techniques imputables exclusivement à ces derniers, notamment en cas de panne matérielle, réseau ou d'indisponibilité indépendante de sa volonté.

Logisan ne saurait être tenue responsable des atteintes à la sécurité résultant d'un accès non autorisé aux infrastructures du sous-traitant, sauf faute lourde ou dolosive imputable à Logisan dans le choix ou la supervision de celui-ci.

## Titre 5 Rétablissement du Service en cas de panne

En cas de panne ou d'indisponibilité du Service, Logisan s'engage à mettre en œuvre les moyens raisonnablement disponibles pour, par ordre de priorité : assurer, dans la mesure du possible, la sauvegarde des données concernées, puis aller vers un rétablissement du Service. Dans ces domaines, Logisan n'a qu'une obligation de moyens.

Cet engagement d'intervention n'est valable qu'à compter du moment où Logisan a été informé de la panne et a confirmé en avoir été informé par les moyens mis à la disposition du Client, qui reconnaît en avoir pris connaissance, à savoir : adresse email professionnelle d'au moins un employé de Logisan, numéro de téléphone des bureaux de Logisan, adresse email professionnelle et numéro de téléphone du mandataire social M. Baptiste Pillot.

Dans le cadre du rétablissement du Service, le Client est informé qu'il est au libre choix de Logisan de remplacer la machine défaillante par une autre machine chez un autre hébergeur, si Logisan l'a jugé nécessaire. Dans ce cas, il reste à la charge du Client d'effectuer toutes les mises à jour techniques résultant de ce changement de machine, chez lui ou des tiers, qui seraient nécessités par ce déménagement de machine, notamment en cas de changement d'adresse internet IP ou du nom de domaine de cette dernière.

Logisan informera le Client dans la mesure du possible préalablement à toute migration non urgente.

## Titre 6 Dimensionnement du Service

Le Service est proposé sur mesure, en fonction des estimations réalisées par Logisan et le Client des besoins en performances, volumétrie et trafic prévus par le Client.

En commandant le Service à Logisan, le Client reconnaît avoir validé que le dimensionnement du Service d'hébergement proposé répond techniquement à ses besoins.

En cas de nécessité de modifier le Service d'hébergement pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de non-adéquation du Service aux performances, à la volumétrie ou au trafic nécessaires constatés, ou dans le cas de Service mutualisé en cas de gêne aux autres services utilisant des ressources communes, Logisan est en droit de proposer un nouveau Service adapté et d'interrompre le Service pendant le temps de sa migration, s'il le juge nécessaire.

Les différences de coût liées au passage à un Service adapté seront à la charge du Client, sur devis. En cas de refus, Logisan sera en droit d'interrompre totalement le Service ou d'en limiter les accès, à son libre

choix, pour pouvoir continuer à assurer un Service jugé de qualité et - dans le cas d'un hébergement mutualisé - qui ne provoque pas une baisse de performance de Services utilisant des ressources communes proposées à des tiers.

En cas d'interruption ou de limitation du Service dans les conditions prévues au présent article, les sommes déjà versées au titre du Service demeurent acquises à Logisan et ne donnent lieu à aucun remboursement.

## Titre 7 Responsabilités concernant les données hébergées

Logisan ne pourra être tenue responsable du contenu des serveurs hébergés, saisis, transmis ou mis en ligne par le Client ou un tiers, à quelque titre que ce soit. Le Client s'engage à ne pas héberger des données à caractère illégal ou dont les droits sont la propriété de tiers, par l'intermédiaire du Service.

Logisan ne pourra être tenue responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur le Service du Client, sauf faute prouvée de Logisan, notamment en cas de manquement grave à ses obligations de sécurité.

En cas de constat d'atteinte aux conditions citées dans le présent article, Logisan pourra à son libre choix supprimer ou rendre inaccessibles les données ou logiciels incriminés, interrompre temporairement ou définitivement le Service et ce, sans que le Client ne puisse réclamer le remboursement des sommes dues ou déjà versées du fait du Service souscrit.

Les obligations relatives à la protection des données à caractère personnel applicables au Service d'hébergement sont définies à l'article « Confidentialité et Données personnelles » des Conditions Générales de Vente.

Le Client autorise expressément Logisan à recourir à des sous-traitants ultérieurs pour les besoins d'hébergement et d'infrastructure nécessaires à l'exécution du Service, dans les conditions prévues par les CGV.

## Titre 8 Sous-traitance

Logisan est autorisée à recourir à des sous-traitants pour tout ou partie de l'exécution du Service d'hébergement, notamment pour l'infrastructure, les plateformes techniques, les réseaux et les services associés.

Logisan demeure tenue d'une obligation de moyens dans le choix et la supervision de ses sous-traitants, sans être responsable des défaillances techniques imputables exclusivement à ces derniers, notamment en cas de panne matérielle, réseau ou d'indisponibilité indépendante de sa volonté.

## Titre 9 Durée et fin du service

Le Service d'hébergement est souscrit pour la durée mentionnée dans le bon de commande.

Il prend fin de plein droit à l'échéance prévue ou en cas de résiliation du contrat principal, dans les conditions prévues par les Conditions Générales de Vente.

À la cessation du Service, le Client demeure seul responsable de la récupération, de la sauvegarde et de la conservation de ses données, dans les conditions prévues aux Conditions Générales de Vente.